



INSTANCE
CONCERNÉE :

Conseil des commissaires

TITRE :

Plan vert – État de la situation
Année scolaire 2010-2011

UNITÉ :

Services corporatifs
Bureau des services auxiliaires

DATE :

21 mars 2011

NOM DES AUTEURES :

Bertille Marton
Carole Marcoux
Claire Pelletier

SIGNATURE
DIRECTEUR/SERVICE :

René Morales

CONSULTATION :

Service des communications
Service des ressources financières
Service des ressources matérielles
Service des ressources informatiques

RÉSUMÉ :

Le présent rapport expose l'état d'avancement des travaux en environnement pour l'année 2010-2011 relativement au Plan vert.

1. ÉTAT DE LA SITUATION

À la séance ordinaire du 31 mai 2006, le Conseil des commissaires adoptait le Plan vert. Consciente de ses responsabilités environnementales et de son rôle d'acteur social écoresponsable, la CSDM convie, avec ce plan, l'ensemble des administrateurs et du personnel à poser des gestes concrets pour l'environnement. Cet effort collectif, individuel et institutionnel se déploie à la CSDM dans les domaines de l'éducation et de la gestion.

En effet, dans un souci de cohérence, la CSDM met en place les conditions nécessaires au développement de l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté dans ses établissements, tout en assurant une gestion qui tient compte de ses préoccupations.

Le présent rapport expose les avancées dans ces domaines pour l'année scolaire 2010-2011. Les actions sont regroupées sous cinq thèmes : l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté, la réduction des gaz à effet de serre (GES), la réduction de la consommation de l'eau potable, la gestion des matières résiduelles et la gestion des achats.

2. ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT ET À L'ÉCOCITOYENNETÉ

Afin de développer l'éducation relative à l'environnement (ERE) et à l'écocitoyenneté, le Secteur de l'environnement offre de la formation, contribue à la production de matériel pédagogique et à sa diffusion, participe à des projets de recherche en lien avec l'ERE, établit de nombreux partenariats, collabore à certains projets et répond aux demandes de soutien des établissements qui lui sont adressées. Ainsi, une synergie éducative anime le personnel de la CSDM pour éveiller toujours davantage les élèves à l'écocitoyenneté. De ce fait, de nombreuses réalisations concourent à atteindre cet objectif.

2.1 Reconnaissance des élèves et du personnel

Pour souligner le travail exemplaire du personnel et des élèves de la CSDM, trois prix de reconnaissance en environnement sont décernés annuellement. Pour l'année scolaire 2009-2010, ils ont été attribués au personnel et aux élèves des écoles Saint-Gérard, Lucien-Pagé et Dominique-Savio. Une mention spéciale a été décernée également à l'école Louise-Trichet à l'occasion de l'*Année internationale de la biodiversité*. Ces prix ont été remis au cours d'une conférence de presse à laquelle participait M. Steven Guilbault. Le bilan environnemental de la CSDM, depuis la mise en œuvre du Plan Vert en 2006, ainsi que les perspectives pour l'année 2010-2011 en matière d'environnement à la CSDM ont été présentés à cette conférence.

L'implication des écoles en environnement est reconnue par le mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB). Depuis sa création en 1994, 119 établissements scolaires de la CSDM ont obtenu la reconnaissance EVB.

2.2 *Soutien et formation du personnel*

En 2010-2011, le Secteur de l'environnement a organisé deux séances de formation et de coformation d'ERE réunissant plus de 100 personnes grâce une contribution financière ponctuelle de 3 000 \$ de RECYC-QUÉBEC. La première séance traitait du thème de l'énergie et la deuxième, de l'agriculture urbaine en milieu scolaire. Ces journées permettent à des enseignants, à des éducateurs, à des techniciens et à des professionnels de se ressourcer, de partager des projets d'ERE vécus dans leur milieu et de développer leur réseau de contacts. Dans un premier temps, la parole est donnée à ceux et celles qui mènent des projets dans leur établissement, ce qui leur permet de partager leur expérience tout en inspirant les autres participants. Dans un deuxième temps, deux trousse pédagogiques (une pour le secondaire et une autre pour le primaire) sont animées de façon interactive et cinq ou six partenaires proposent leurs services éducatifs en lien avec le thème.

De plus, afin de favoriser l'utilisation des nouvelles trousse pédagogiques produites par les partenaires du Secteur de l'environnement, ce dernier a offert cinq journées de formation au personnel de la CSDM :

- *La santé environnementale, un engagement citoyen*, trousse de la Chaire de recherche du Canada en ERE, UQAM, destinée aux élèves du 2^e cycle du secondaire.
- *La Terre dans votre assiette* et *Enfants du monde*, trousse des Établissements verts Brundtland de la Centrale des syndicats du Québec (EVB-CSQ) et de la Fondation Monique-Fitz-Back (FMF).
- *La Terre dans votre assiette* et *Jeunes du monde en santé*, trousse des EVB-CSQ et de la FMF destinées aux élèves du secondaire.
- *Atout-Faune*, guide d'activités quatre saisons de la Fédération canadienne de la faune destiné à tous les ordres d'enseignement et touchant toutes les disciplines.
- *Sous-Zéro*, guide d'activités hivernales de la Fédération canadienne de la faune destiné à tous les ordres d'enseignement et touchant toutes les disciplines.

Dans le but de toujours outiller davantage le personnel enseignant, deux trousse pédagogiques, auxquelles le Secteur de l'environnement collabore, sont actuellement en production par des partenaires :

- *Du sucre au goût amer* traite de l'exploitation des personnes — notamment des enfants — dans la production mondiale de sucre. Cette trousse est conçue par la Chaire de recherche du Canada en ERE de l'UQAM et est destinée aux élèves du premier et du deuxième cycle du primaire.
- *Sabotage hormonal* traite des contaminants présents dans les appareils électroniques. Cette trousse est conçue par le Réseau des femmes en environnement et est destinée aux élèves du deuxième cycle du secondaire.

Dans le cadre des travaux de la table de concertation des conseillers pédagogiques, un document résumant les conditions gagnantes d'une pédagogie de projet en classe a été élaboré en collaboration avec le directeur des services éducatifs des Amis de la montagne. Il s'agit d'une démarche utilisant la carte interactive du mont Royal et visant les populations scolaires du troisième cycle du primaire ou des classes d'accueil et de cheminement particulier du secondaire.

En réponse aux demandes des établissements, le Secteur de l'environnement a soutenu et mis en œuvre des projets pilotes avec le personnel enseignant, dont l'animation du volet « environnement » du programme *Formation préparatoire au travail* (FPT) de l'école Pierre-Dupuy et la planification de la troisième année du profil *Passeport monde* à l'école Louis-Riel.

Le Secteur de l'environnement collabore également à l'organisation du colloque annuel de Montréal sur l'éducation relative à l'environnement, piloté par l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPÈRE), les EVB-CSQ et la FMF. Cette année, le colloque portait sur l'importance de la relation des jeunes avec la nature. Il s'est tenu les 4 et 5 novembre 2010 et a rassemblé près de 500 participants.

Finalement, chaque année, une ou quelques écoles de la CSDM bénéficient du financement des programmes suivants : VERRR de RECYC-QUÉBEC et *Ma classe verte* d'Evergreen. De plus, cette année, le Fonds éco-école des marchés d'alimentation Métro a accordé 53 bourses de 1 000 \$ à 37 établissements de la CSDM pour réaliser des projets en environnement.

2.3 Rayonnement de la CSDM à l'interne et dans la communauté

Afin de valoriser l'engagement du personnel de la CSDM dans la mise en œuvre de projets environnementaux et de faire connaître des activités, des concours et des ressources disponibles gratuitement, le Secteur de l'environnement produit la publication trimestrielle *Faire de l'ERE* et diffuse l'infolettre *Les Verts de la CSDM* à environ 550 abonnés. Dans un souci de cohérence avec la mission du secteur, la publication *Faire de l'ERE* est maintenant diffusée uniquement en format électronique.

Plusieurs écoles de la CSDM sont engagées dans le programme du Centre d'écologie urbaine *Pour des quartiers verts, actifs et en santé*. Une chercheuse de l'Université Concordia a travaillé à son évaluation. Impressionnée par l'effet de ce programme sur la perception des élèves de l'école Barthélemy-Vimont, elle a décidé de mener une recherche-action qui vise la production d'un guide électronique sur les projets d'ERE en milieu multiethnique et sur les meilleures façons de joindre les parents et la famille. Le Secteur de l'environnement participe à cette recherche avec l'éco-quartier, Vrac environnement, le Mouvement interculturel en environnement, ERE éducation et une enseignante de l'école.

Le département de l'éducation de l'Université de Montréal a sollicité la collaboration du Secteur de l'environnement pour participer à une demande de financement qui permettrait, en 2012, la mise en œuvre d'un projet visant la réussite éducative par l'animation d'ateliers scientifiques parascolaires dans trois écoles secondaires de la CSDM dont la population scolaire provient d'un milieu défavorisé. Les écoles retenues sont Pierre-Dupuy, Lucien-Pagé et Louis-Joseph-Papineau.

La Chaire de recherche du Canada en ERE de l'UQAM a sollicité la collaboration du Secteur de l'environnement pour participer à une demande de financement qui permettrait à l'UQAM de créer un Centre de recherche en ERE auquel la CSDM serait associée.

Le Secteur de l'environnement poursuit sa participation aux travaux du Centre d'expertise régional en éducation en vue du développement durable de l'Université des Nations Unies (CER-UNU) de Montréal. Au cours de la dernière année, le CER-UNU a mené des travaux afin de mettre sur pied un modèle de gouvernance et une structure organisationnelle en vue de mener des projets en éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté.

À l'occasion de l'*Année internationale de la biodiversité*, le Conseil régional de l'environnement de Montréal a tenu le *Sommet sur la biodiversité et le verdissement de Montréal*. Des organisations publiques et privées dont la CSDM ont signé, dans le cadre de ce sommet, la *Déclaration de la collectivité de l'île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement*.

Depuis 2009-2010, le Secteur de l'environnement œuvre au sein d'un collectif coordonné par le Bureau sur la biodiversité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce comité réfléchit sur l'effet d'un contact direct et régulier des jeunes avec la nature et l'effet sur leur bien-être physique et psychologique. À la suite d'une consultation auprès de plus de quarante partenaires provenant d'horizons très variés tels que l'éducation, l'environnement, la santé, le plein air, l'aménagement, la muséologie et autres, le document l'*Appel à l'engagement pour favoriser le contact des jeunes Québécois avec la nature* a été élaboré et rendu public en novembre 2010. La CSDM a officiellement adhéré à cet *Appel* à la séance du Conseil des commissaires du 27 octobre. Le suivi de cet *Appel* est coordonné par l'AQPERE et le Secteur de l'environnement y demeure associé. Il est probable que le Centre de recherche en ERE de l'UQAM dirige une recherche montréalaise sur le sujet.

Consciente qu'elle éduque également par ses actions, la CSDM comprend le rôle qu'elle doit jouer pour minimiser ses répercussions sur l'environnement. À cet égard, la CSDM oriente ses choix institutionnels vers une gestion de plus en plus écoresponsable.

3. RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

La CSDM tient à respecter les objectifs du *Protocole de Kyoto* en diminuant ses émissions de GES. Par contre, avec les données disponibles, il lui est impossible de dresser un tableau exhaustif de ses émissions. Toutefois, en considérant uniquement la gestion de ses bâtiments et de son parc de camions et d'autobus, la CSDM semble respecter les objectifs énoncés dans le *Protocole de Kyoto*, puisque, d'après ces données, elle a diminué de 40,1 % ses émissions de GES entre 1990 d'une part et 2009-2010 d'autre part.

Pour ce faire, la CSDM œuvre à trois niveaux : la gestion des bâtiments et des services, la gestion du parc de véhicules et la gestion des déchets. À ces mesures s'ajoutent de la sensibilisation et la mise en œuvre de programmes pour favoriser le transport écologique du personnel et des élèves.

3.1 Gestion des bâtiments et des services

Considérant le grand nombre de bâtiments de la CSDM, les travaux de réfection qui les rendent éconergétiques s'avèrent la mesure ayant le plus d'effet sur la réduction globale des GES. En effet, selon les données disponibles, les émissions de GES pour la gestion des bâtiments et des services représentent plus de 98 % de l'ensemble des GES émis par la CSDM.

Le Service des ressources matérielles évalue à 39 925 tonnes d'équivalent CO₂ les émissions pour l'année 2009-2010, ce qui correspond à une diminution de 39,2 % pour la période de 1990 à l'année scolaire 2009-2010.

Pour améliorer sans cesse la performance éconergétique des bâtiments, les mesures suivantes continuent d'être mises en œuvre : poursuite de la réfection des fenêtres et des toitures (remplacement par des toits pâles), modernisation des chaufferies et réalisation de projets d'éclairage. À titre d'exemple, en 2010-2011, des projets de remplacement de l'éclairage dans vingt-trois gymnases, la modernisation du système d'éclairage à l'école Saint-Henri ainsi que le projet de remplacement des tubes et des ballasts pour l'ensemble des appareils d'éclairage de l'école Marguerite-De Lajemmerais ont été finalisés. Le SRM planifie également une modernisation des appareils d'éclairage à l'école Sophie-Barat et les travaux devraient être réalisés au cours de l'année 2011.

De plus, trois projets majeurs de la phase I du plan d'action 2009 (Stratégie énergétique en lien avec la cible du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) planifiés à l'été 2010 ont été achevés. La période de paramétrage de certaines machines devrait cependant s'étendre jusqu'au printemps 2011. Les projets menés dans trois écoles secondaires et leurs résultats sont décrits ci-dessous :

- À Louis-Riel, l'ajout de chauffage et de rejet de chaleur par géothermie, l'installation d'un refroidisseur avec récupération de chaleur, la récupération de chaleur par roue thermique et la récupération de chaleur avec boucle de glycol sur les évacuations de gymnase, de la cuisine et de certains systèmes de classes devraient permettre une économie annuelle d'environ 38 % par rapport aux coûts énergétiques et une diminution de 54 % de la consommation énergétique.
- À Saint-Henri, la récupération de chaleur et la mise en place d'un système permettant d'ajuster le volume d'air de certains systèmes de ventilation en fonction des besoins ont été complétées. De plus, l'installation de sondes CO₂ dans certains systèmes, de sondes à CO dans le garage, du chauffage hors pointe de l'eau chaude domestique et d'une hotte de cuisine à débit variable complète ce tableau. Ces mesures devraient permettre une économie annuelle d'environ 28,72 % par rapport aux coûts énergétiques et une diminution de 30,51 % de la consommation énergétique.
- À Pierre-Dupuy, la récupération de chaleur des évacuations, le remplacement du refroidisseur, le remplacement d'une chaudière au gaz par une chaudière à condensation, le remplacement de l'éclairage par un éclairage plus efficace, l'installation d'une hotte de cuisine à débit variable, l'installation de détecteurs de mouvement dans le gymnase et quelques ajustements du système électrique devraient permettre une économie annuelle d'environ 27,54 % par rapport aux coûts énergétiques et une diminution de 38,3 % de la consommation énergétique.

Il importe cependant de noter que les autres projets majeurs de la phase I du plan d'action 2009 (Stratégie énergétique en lien avec la cible du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) pour la réduction de la consommation énergétique ont été reportés. Le plan d'action révisé pour l'année 2010-2011 prévoit maintenant la réalisation de trente-deux projets majeurs au lieu de vingt-trois.

En complément aux actions menées par le SRM afin que la CSDM soit plus éconergétique, le Bureau des services à l'utilisateur (BSU) du Service des ressources informatiques, responsable de la gestion de l'infrastructure informatique de la CSDM, poursuit également son virage vert. Il est ainsi prévu que le nombre de serveurs physiques en production aura diminué de 40 % d'ici juin 2011, malgré l'augmentation du nombre de services offerts. Qui plus est, seuls resteront en production les serveurs les plus récents dont la conception comprend l'intégration de fonctions éconergétiques plus avancées.

Le renouvellement des équipements de réseautique devant être amorcé au printemps 2011 permettra également au BSU d'implanter de meilleures pratiques de gestion éconergétique. D'une part, tout comme pour les serveurs, les équipements de réseautique plus récents sont mieux conçus sur le plan de l'optimisation de la consommation électrique. D'autre part, il sera possible de concevoir, en recourant aux nouveaux outils de gestion disponibles à cet effet, un plan de réduction de la consommation énergétique des équipements de réseautique et de téléphonie IP. Ce plan comporte deux étapes : tout d'abord, cerner les équipements qui ne requièrent pas une alimentation électrique continue (par exemple, la vaste majorité des quelque 4 000 téléphones IP de la CSDM); ensuite, faire en sorte que ces équipements ne soient alimentés en électricité que lorsqu'ils sont fonctionnels.

Enfin, le BSU vise la modernisation de la gestion des postes de travail, grâce à l'implantation d'un nouvel outil de gestion. Ce dernier permettra notamment de contrôler les paramètres de consommation électrique pour tous les ordinateurs branchés au réseau de la CSDM, sans intervention de l'utilisateur. Par exemple, un ordinateur inactif pendant une certaine période ou hors des plages de travail pourra être automatiquement mis en veille prolongée ou carrément éteint. Considérant le nombre de postes informatiques à la CSDM, soit environ 20 000, cette action entraînera sûrement des économies substantielles.

Finalement, afin de soutenir ces efforts pour diminuer la consommation d'énergie, une séance d'information sur la sensibilisation autour de la thématique de l'énergie a été offerte par le Secteur de l'environnement. Cette séance a permis le partage de divers projets vécus en classe et dans les services de garde ainsi que la présentation de ressources pédagogiques traitant de ce sujet. De plus, le Secteur de l'environnement a soutenu le projet et a collaboré à sa mise en œuvre dans quelques écoles secondaires. Ce projet conçu pour le secondaire par le CLUB 2/3, division jeunesse d'Oxfam-Québec, dans le cadre d'une collaboration avec l'Agence de l'efficacité énergétique, a joint 350 élèves des écoles Père-Marquette et Louis-Riel et de l'École internationale de Montréal. Les élèves des comités sur l'environnement de ces trois écoles, accompagnés par des enseignants et des animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, ont pour objectif d'élaborer des plans d'action afin d'effectuer de la sensibilisation en efficacité énergétique auprès des usagers de l'école.

3.2 Gestion du parc de véhicules

Le SRM a réalisé une étude de l'évolution des GES émis par le parc de camions et d'autobus du Bureau des transports. Les GES émis par les déplacements du personnel et le transport scolaire effectué par les fournisseurs homologués sont exclus de cette étude. En 1990, 2 343 tonnes d'équivalent CO₂ ont été émises, 1 873 630 kilomètres, parcourus, avec une consommation de 865 668 litres d'essence et de diesel. En 2009-2010, 829 tonnes d'équivalent CO₂ ont été émises, 1 028 963 kilomètres, parcourus, avec une consommation de 330 633 litres d'essence et de diesel, soit une diminution de 64,8 % par rapport à l'année 1990. Pour poursuivre la diminution de sa consommation d'essence, le Bureau du transport fera l'achat, en 2010-2011, de trois mini-camionnettes moins énergivores.

De plus, le Bureau du transport soutient que la transmission électronique des documents devrait être privilégiée chaque fois que cela est possible par rapport à l'envoi de documents par courrier interne. Dans cette perspective, le Bureau du transport pourrait réaliser un sondage auprès des établissements et des utilisateurs du service de courrier interne afin de voir dans quelle mesure la fréquence de ce service pourrait être rajustée en fonction des besoins actuels.

3.3 Gestion des déchets

Afin d'obtenir une étude complète des émissions de GES, le calcul des déchets enfouis devrait être intégré. Même si les données de 1990 ne sont pas disponibles, la quantité de CO₂ émis par les déchets de la CSDM a sans doute diminué par rapport à cette année référence, puisque le papier est maintenant récupéré dans tous les établissements ainsi que les berlingots de lait et les boîtes de jus dans la grande majorité des écoles primaires, ce qui n'était pas le cas en 1990. De plus, un travail continu est effectué afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles et de poursuivre l'implantation de la collecte du plastique, du verre et du métal dans les écoles secondaires. Finalement, la procédure pour la gestion des surplus de biens, mise en place au printemps 2008, permet aujourd'hui de détourner des sites d'enfouissement les biens meubles et les débris secs produits à la CSDM. Ce point sera traité de façon plus détaillée à la section 4, intitulée *Gestion des matières résiduelles*.

3.4 Transport écologique des élèves et du personnel

Diverses mesures ont été appliquées pour sensibiliser les élèves et le personnel au transport écologique. Dans un premier temps, seront présentées les mesures touchant principalement les élèves et, dans un deuxième temps, celles concernant le personnel.

Parmi les actions menées pour augmenter le transport actif des élèves, plus de trente-sept établissements ont installé des supports à vélos ajoutant ainsi plus de 342 places de rangement à vélos durant l'année 2010-2011.

De plus, vingt-huit écoles primaires (dont sept nouvelles écoles) participent aux différentes phases du projet de Vélo Québec *Mon école à pied, à vélo!* Dans le cadre de ce projet, Vélo Québec a distribué trente supports à vélos dans treize écoles ajoutant ainsi 210 places de rangement à vélos. Durant l'année 2010, Vélo Québec a également mené les activités suivantes :

- l'animation des ateliers *Mécanique vélo* et *Explorateurs urbains* dans plus d'une centaine de classes;
- l'organisation d'une activité de *Géocachette* (chasse au trésor urbaine dans le quartier) dans quatre arrondissements invitant les élèves de 26 écoles;
- la réalisation de six ateliers familiaux de *Marche exploratoire* et *Cyclisme urbain* dans des cours d'écoles de la CSDM pendant quelques fins de semaine du mois de mai 2010;
- la planification de la campagne de sensibilisation *La rue pour tous!* qui s'est déroulée dans vingt-cinq écoles de la CSDM, en mai 2010.

Il importe également de rappeler que dans le quartier du Grand-Plateau, le comité scolaire de quartier sollicitait au printemps 2008, pour trois années, les services de Vélo Québec Association (VQA) pour l'élaboration d'un plan d'ensemble pour la sécurité aux abords de ses écoles dans le but de faciliter les déplacements des élèves et de leurs familles. Un plan directeur synthétisant les problèmes en matière de sécurité urbaine a été déposé auprès de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il faut souligner que l'arrondissement poursuit ses actions afin de répondre à l'ensemble des préoccupations en sécurité urbaine des écoles. À ce titre, des éléments d'aménagement et d'urbanisme (saillies de trottoir, verdissement, changement du sens de la circulation) ont été mis en œuvre à proximité de l'école Laurier. Des projets de réaménagement semblables sont aussi projetés aux abords des écoles Louis-Hippolyte-Lafontaine, Saint-Louis-de-Gonzague, Lanaudière et Saint-Enfant-Jésus.

Un projet similaire est aussi mené dans l'arrondissement Ville-Marie. Vélo Québec a déposé des plans de déplacements pour les écoles Champlain, Garneau et Marguerite-Bourgeoys. Deux marches de repérage ont également eu lieu pour les écoles Saint-Anselme et Jean-Baptiste-Meilleur. Les plans de déplacements pour ces écoles seront livrés d'ici l'automne 2011.

Il est à noter que le programme *Mon école à pied, à vélo!* est en cours d'adaptation à la réalité du secondaire grâce au projet-pilote mené à l'école secondaire Jeanne-Mance, *Ça roule, ça marche*. Vélo Québec a conçu une situation d'apprentissage sur le transport actif et les aménagements urbains. Étant donné que le vol de vélo est un frein à l'utilisation de ce moyen de transport, Vélo Québec réalisera au printemps 2011, une campagne de sensibilisation à la prévention du vol de vélo. De plus, Vélo Québec donnera des cours d'introduction à la mécanique vélo. Cette équipe prévoit également élaborer un plan de déplacements pour l'école intégrant des recommandations en matière de mesures d'apaisement.

Finalement, pour une quatrième année consécutive, la CSDM participe au *Défi Climat*, programme invitant le personnel à poser des gestes concrets pour diminuer leur production de GES. En plus de s'adresser au personnel, *Défi Climat* invite cette année pour la deuxième fois les élèves du troisième cycle du primaire ainsi que tous ceux du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle à relever ce défi. L'année passée, une dizaine d'établissements, ainsi que le centre administratif, ont participé à cette campagne.

Dans le but d'encourager le transport écologique des employés, un projet pilote, le programme *Allégo-CSDM*, a été mis en place en partenariat avec le *Centre de gestion des déplacements Côte-des-Neiges (Mobiligo)* en 2009. Le programme *Allégo-CSDM* vise à promouvoir des solutions de rechange à l'auto-solo auprès du personnel du centre administratif et de l'annexe de la CSDM.

À l'automne 2010, afin d'encourager le transport actif, un local de rangement pour les vélos a été aménagé. Un nouveau logiciel permettant le jumelage de personnes souhaitant covoiturer a été mis en ligne et l'information diffusée au personnel du centre administratif. Seize équipes se partagent actuellement les dix places de stationnement incitatif réservées aux covoitureurs. Finalement, une promotion des offres d'abonnement annuel de transport en commun proposée pour l'année 2011 par la Société de transport de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport a été réalisée auprès de tout le personnel de la CSDM.

Depuis trois ans, les Centres de gestion des déplacements du Grand Montréal (CGD) décernent le prix *Reconnaissance leaders en transport durable* à des entreprises qui se démarquent par leurs initiatives en matière de promotion des solutions de rechange à l'automobile solo. Dans le cadre des activités de la semaine *En ville sans ma voiture!*, les CGD ont remis à la CSDM le prix *Reconnaissance leaders en transport durable*. La CSDM a reçu ce prix pour la richesse et la créativité de son programme de promotion interne, *Allégo-CSDM*. Air Transat et CAE sont les deux autres lauréats 2010 de ce prix.

Finalement, dans la nouvelle *Politique sur les frais de fonction et de civilités*, la CSDM, soucieuse de la protection de l'environnement, préconise l'utilisation de tout mode de transport contribuant à ne pas augmenter l'émission des gaz à effet de serre. Pour cette raison, le transport public, le covoiturage et l'utilisation du vélo doivent être privilégiés pour les déplacements. Des incitatifs sont prévus à cet effet dans les règles d'application.

3.5 Verdissement

Depuis 2005, le programme d'embellissement des cours d'écoles du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport se poursuit dans le cadre de la *mesure 50530 – Projets à frais partagés Embellissement des cours d'école* et intègre la plantation de végétaux pour contrer les îlots de chaleur.

En cinq ans, cette mesure a permis de mettre en œuvre soixante-treize projets financés de la façon suivante : 1,33 M\$ du MELS, 1,55 M\$ de la CSDM et 2,97 M\$ des milieux. Ainsi, une somme de plus de 5,85 M\$ a donc été investie, depuis l'année scolaire 2005-2006, dans l'embellissement des cours d'école de la CSDM. Pour l'année scolaire 2010-2011, huit écoles se sont engagées à déposer un projet d'embellissement de leur cour : Sainte-Lucie, Georges-Vanier, Saint-Étienne, FACE, Les Enfants-du-Monde, Champlain, Judith-Jasmin et Laurier.

En 2009-2010, le Secteur de l'environnement a fait le recensement des activités de jardinage dans les écoles de la CSDM. Devant la popularité grandissante de cette pratique, le Secteur de l'environnement en collaboration avec une stagiaire en *Gestion environnementale* du collège de Rosemont a élaboré un guide sur l'agriculture urbaine en milieu scolaire à l'intention du personnel. Inspiré des publications sur le sujet, ce guide présente succinctement diverses pratiques écologiques de jardinage adaptées au milieu scolaire, suggère des espèces indigènes faciles à cultiver, répertorie les ressources disponibles et propose des pistes pédagogiques pour intégrer cette activité aux apprentissages des élèves.

4. RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Grâce à un partenariat entre la CSDM, le Centre des technologies de l'eau et la Ville de Montréal, un projet pilote a été mené à l'école Marie-Anne en vue d'analyser la consommation d'eau et d'évaluer les moyens pouvant être mis en place pour économiser l'eau potable. À la suite de l'analyse de la consommation d'eau par le Centre des technologies de l'eau, ce dernier recommande de mettre en place les mesures suivantes. Dans le cas des urinoirs, il est conseillé de diminuer le temps de remplissage des réservoirs de chasse et d'installer des valves de fermeture électriques aux alimentations d'eau des réservoirs de chasse contrôlées par les interrupteurs de lumière des toilettes ou un dispositif horaire. Concernant les toilettes, les six réservoirs de chasse consommant beaucoup d'eau pourraient être remplacés par les modèles plus économes alors que les quarante et une toilettes à robinets de chasse pourraient simplement être ajustées. Il serait également possible de réduire la consommation d'eau en changeant les aérateurs des robinets de lavabo par des aérateurs plus efficaces et en remplaçant les robinets par un modèle à fermeture automatique ou à détection électronique. Finalement, il est conseillé de vérifier que les têtes de douches sont en bon état et que le débit n'est pas trop élevé. À la suite de la mise en œuvre de ces recommandations, une nouvelle lecture de la consommation de l'eau sera prise. Les moyens les plus efficaces pourraient par la suite être déployés dans les écoles de la CSDM.

5. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Chaque année, la CSDM progresse dans sa gestion écologique des matières résiduelles. Aux mesures déjà mises en place s'en ajoutent sans cesse de nouvelles, soutenues par le Secteur de l'environnement.

5.1 Surplus de biens

Depuis le printemps 2008, de nouvelles dispositions pour les surplus de biens sont mises en œuvre. Elles visent la préservation des biens patrimoniaux de la CSDM, la valorisation des biens réutilisables et la récupération des biens recyclables afin de détourner ceux-ci des sites d'enfouissement de déchets.

Depuis mai 2010, le contrat pour la collecte des biens meubles qui ont atteint la fin de durée de vie utile est attribué à RCI Environnement inc. Les matières récupérées, triées et traitées de manière écologique sont le bois, le plastique, le verre, le métal et le tissu. En 2010, 180 tonnes ont ainsi été détournées des sites d'enfouissement. Les produits informatiques et audiovisuels sont, quant à eux, pris en charge par la compagnie F.C.M Recyclage inc. Environ 82 tonnes de pièces informatiques et 3 000 moniteurs ont été recyclés en 2010. Finalement, de 350 à 400 palettes de manuels scolaires sont récupérées par la Fondation des parlementaires.

5.2 *Matières résiduelles recyclables*

5.2.1 Collecte des débris secs

Depuis mai 2010, le contrat pour la collecte des débris de construction est attribué à Multi-Recyclage S.D. inc. Les débris secs comprennent les matières suivantes : béton, bois, brique, céramique, chaux, ciment, gypse, sable et vinyle. Selon les obligations prévues à l'appel d'offre, la compagnie doit traiter de manière écologique au moins 70 % des éléments collectés.

5.2.2 Collecte du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal

La collecte du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal (VPM) se poursuit dans la majorité des établissements de la CSDM et est faite par les entrepreneurs ayant signé des contrats à cette fin avec les différents arrondissements de la Ville de Montréal. Le fonctionnement est le même que pour les particuliers résidant dans les environs.

Dans le but de trouver une solution permettant la récupération du VPM en plus de la collecte du papier et du carton dans une cinquantaine d'établissements scolaires de la CSDM physiquement éloignés de la rue, une entente de gré à gré en dérogation à la politique d'acquisition de biens et de services a été signée avec Kruger recyclage en février 2011. Pour les établissements visés par cette entente, la procédure pour la collecte du papier et du carton reste similaire. En ce qui a trait à la récupération du VPM, l'implantation se fera graduellement. La première étape consistera en un état des lieux réalisé par une équipe formée des intervenants suivants : la direction de l'établissement, un représentant du Service des ressources matérielles, l'analyste du Secteur de l'environnement et un représentant de l'entreprise retenue. Les contraintes d'espace et les problèmes spécifiques de chaque établissement seront alors pris en compte. La décision concernant le mode de fonctionnement pour la collecte des matières recyclables sera prise par la direction de l'établissement. Il importe de rappeler qu'une bonne gestion de matières recyclables nécessite la collaboration de différents membres du personnel.

Le Secteur de l'environnement offre également un soutien et un accompagnement pour la gestion des matières résiduelles dans tous les établissements de la CSDM. À ce titre, durant l'année scolaire 2010-2011, outre répondre quotidiennement aux questionnements des établissements, le Secteur de l'environnement a accompagné cinq écoles secondaires (Eulalie-Durocher, Saint-Luc, Sophie-Barat, Dunton et Jeanne-Mance) pour la mise en place ou l'amélioration de la collecte des matières recyclables.

Afin de poursuivre un virage vert dans les cafétérias de la CSDM et de réduire les déchets à la source, les transformations pour l'implantation de la vaisselle durable se poursuivent. Quatre cafétérias utilisent de la vaisselle durable : celle du centre administratif, ainsi que celles des écoles secondaires Père-Marquette, La Voie et Marguerite-De Lajemmerais. Les travaux de transformation à l'école Jeanne-Mance sont en cours de finalisation et l'utilisation de la vaisselle durable devrait débuter en mai 2011 dans cette école.

6. GESTION DES ACHATS

D'après le rapport de consommation de papier du fournisseur homologué pour la période de janvier à décembre 2010 (tous formats et types de papier d'impression confondus), il est possible d'affirmer que les orientations du *Plan vert* sont respectées. En effet, près de 99,75 % des achats de papier d'impression correspondent à du papier contenant des fibres recyclées postconsommation, soit 98,5 % des achats pour du papier contenant 30 % de fibres recyclées et 1,25 % des achats pour du papier contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation. Seulement moins de 0,25 % des achats correspondent à des achats de papier vierge. Ce papier commandé uniquement par l'imprimerie représente moins de 1 % de son usage global, ce qui demeure en deçà du 5 % autorisé pour ce secteur. Il est à noter que plus de 90 % du papier acheté par la CSDM à Xerox est maintenant produit au Québec et que 100 % des produits portent la certification Sustainable Forestry Initiative® (SFI) ou Forest Stewardship Council (FSC) attestant que le bois provient de forêts bien gérées.

Les actions se poursuivent afin de diminuer la consommation de papier à la CSDM. À cet effet, les mesures suivantes ont été prises :

- Photocopie recto verso de l'ensemble des documents présentés au Conseil des commissaires et au comité exécutif;
- Envoi par courriel de certains documents au personnel et aux parents en utilisant les listes consolidées par le Service des communications en collaboration avec le Service des ressources informatiques diminuant ainsi l'utilisation de papier;
- Augmentation de l'utilisation des listes de diffusion électronique, de *L'info WEB*, du *Quoi de neuf* afin de diminuer l'impression de documents;
- Segmentation du public cible pour les envois en format papier par le Service des communications;
- Diminution de la consommation de feuilles à l'imprimerie, passant de 30 millions à 24 805 000 de feuilles annuellement depuis quelques années, grâce entre autres, au suivi réalisé par l'imprimerie auprès des usagers afin de proposer le mode d'impression recto verso lorsqu'il n'est pas demandé, mais possible. Cela a entraîné une augmentation de la proportion d'impressions recto verso, la faisant passer de 72 % à 94 % dans les dernières années.

Afin de faciliter la détermination des postes générant une grande consommation de papier et, par la suite, de viser la réduction de celle-ci, un appel d'offres incluant un outil de gestion de l'impression centralisée est en préparation. En effet, cette demande sera incluse dans l'appel d'offres (AO) public sur les solutions d'impression (imprimantes et photocopieurs). Cet outil permettra aux gestionnaires de rationaliser leurs dépenses d'impression pour des motifs économiques (diminuer le coût par page) et écologiques (diminuer leur consommation de papier). L'AO comprendra également l'obligation pour le soumissionnaire de s'impliquer concrètement dans une démarche visant une utilisation écoresponsable du parc d'impression, notamment par les gestes suivants :

- Accompagnement des gestionnaires souhaitant rationaliser leurs dépenses d'impression;
- Participation à une campagne institutionnelle visant la réduction de la consommation de papier et de cartouches d'encre.

En 2011-2012, l'analyse des résultats de projets pilotes permettra l'élaboration d'un plan d'action pour diminuer la consommation de papier.

RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT le *Plan vert* adopté par le Conseil des commissaires en mai 2006;

CONSIDÉRANT les mesures mises en œuvre durant l'année scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT le souhait du Conseil des commissaires de poursuivre la mise en œuvre du *Plan vert* dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT l'objectif de la CSDM d'atteindre les cibles du *Protocole de Kyoto*;

Il est PROPOSÉ :

1° de PRENDRE acte des mesures mises en œuvre en 2010 et de les poursuivre;

2° de RECEVOIR, à l'occasion du Jour de la Terre de 2012, un nouveau rapport sur les actions menées en lien avec le *Plan vert* et sur celles adoptées dans le présent rapport.



PROJET DE RÉSOLUTION

Services corporatifs
Bureau des services auxiliaires

Document déposé : Rapport A-12-381 en date du 21 mars 2011
 Plan vert – État de la situation
 de Claire Pelletier, Bertille Marton et Carole Marcoux

CONSIDÉRANT le *Plan vert* adopté par le Conseil des commissaires en mai 2006;

CONSIDÉRANT les mesures mises en œuvre durant l'année scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT le souhait du Conseil des commissaires de poursuivre la mise en œuvre du *Plan vert* dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT l'objectif de la CSDM d'atteindre les cibles du *Protocole de Kyoto*;

Il est PROPOSÉ :

1° de PRENDRE acte des mesures mises en œuvre en 2010 et de les poursuivre;

2° de RECEVOIR, à l'occasion du Jour de la Terre de 2012, un nouveau rapport sur les actions menées en lien avec le *Plan vert* et sur celles adoptées dans le présent rapport.